

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SNAO se réjouit de la nomination de Stéphanie Rist comme ministre de la Santé et de Charlotte Parmentier-Lecocq comme ministre déléguée à l'Autonomie et au Handicap

Paris, le 15/10/2025

Le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO) tient à féliciter chaleureusement Mme Stéphanie Rist pour sa nomination en tant que **ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées** ainsi que Mme **Charlotte Parmentier-Lecocq** pour sa nomination en tant que **ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap**, auprès de la ministre de la Santé. Ces nominations sont porteuses d'espoir pour les orthoptistes car elles interviennent dans un contexte où l'accès direct, le partage des compétences entre professionnels de santé, et la reconnaissance des spécialités paramédicales sont plus que jamais nécessaires.

Stéphanie Rist : une ministre formée à la santé, favorable à la simplification et à la confiance entre professionnels

Elle a déjà porté des réformes visant à « améliorer le système de santé par la confiance et la simplification » dans le cadre de ses propositions de loi et de ses actions parlementaires.

Elle s'est engagée à redonner de la place aux professionnels de terrain, ce qui va dans le sens de la reconnaissance des pratiques paramédicales, comme celles des orthoptistes.

Dans son discours et ses écrits, elle a manifesté un intérêt pour l'élargissement de compétences et la simplification du système de soins (notamment par le biais de la confiance entre soignants).

Charlotte Parmentier-Lecocq : une alliée potentielle pour l'autonomie, le handicap et les pathologies visuelles

Ses interventions au Parlement, notamment sur le bilan des droits des personnes handicapées, montrent sa volonté de faire progresser les droits des personnes en situation de handicap et de rapprocher les décisions de terrain.

Dans ses missions, Mme Parmentier-Lecocq est particulièrement attentive aux enjeux d'accessibilité, d'inclusion, et de compensation des handicaps – des sujets qui peuvent recouper, dans certains cas, la prise en charge visuelle, voire les aménagements nécessaires pour des patients à besoins spécifiques.

Les attentes du SNAO vis-à-vis du nouveau gouvernement

Dans ce contexte, le SNAO formule plusieurs attentes fortes envers Mme Rist et Mme Parmentier-Lecocq :

Accentuer le dialogue avec nos professionnels

Nous nous réjouissons qu'une ministre de la Santé issue du monde médical et parlementaire, favorable à la simplification, soit à l'écoute des acteurs paramédicaux comme les orthoptistes. Le SNAO se tient prêt à dialoguer dès ce début de mandat pour faire entendre nos priorités.

-Promouvoir le partage de compétences et l'accès direct

L'orthoptie est une spécialité paramédicale qui, dans certains cas, pourrait bénéficier d'un meilleur accès direct ou d'un élargissement raisonné des compétences. Le SNAO espère que le nouveau

gouvernement continuera, voire accélérera, les réformes vers plus de fluidité dans les parcours de soins.

Garantir une meilleure reconnaissance et une juste rémunération

La convention nationale des orthoptistes doit être défendue et renforcée pour assurer la stabilité et la qualité de l'exercice libéral ou conventionné. Le SNAO sera vigilant aux propositions législatives visant à ajuster les rémunérations, les tarifs ou la prise en charge des actes spécifiques.

Intégrer les orthoptistes dans les politiques territoriales

Dans les zones fragiles ou les « déserts de soins », les orthoptistes doivent pouvoir être davantage mobilisés pour participer à l'offre de soins visuels. Le SNAO attend que les ministères concernés reconnaissent pleinement le rôle des orthoptistes dans les territoires, notamment en coordination avec les autres professions (ophtalmologues, opticiens...) et avec les ARS.

Prendre en compte les patients en situation de handicap ou à besoins visuels particuliers

Avec Mme Parmentier-Lecocq au sein du ministère de l'Autonomie, il y a une réelle opportunité de renforcer la prise en charge visuelle dans les politiques de compensation du handicap, d'aménagement ou d'accessibilité visuelle (notamment pour les déficiences visuelles, les pathologies oculaires, etc.). Le SNAO souhaite être partie prenante des réflexions conduites sur l'autonomie.

Face aux défis actuels, démographie médicale, déserts de soins, inclusion des personnes en situation de handicap, il est urgent d'agir ensemble.

C'est pourquoi le SNAO appelle à une rencontre rapide avec Mme la ministre de la Santé et Mme la ministre déléguée à l'Autonomie et au Handicap, afin d'échanger sur les priorités de la filière visuelle, la place des orthoptistes dans les territoires et les réformes à mener sans délai.

Nos propositions sont prêtes, nos équipes mobilisées.

Le SNAO se tient à la disposition du ministère pour engager sans attendre un dialogue constructif, dans l'intérêt des patients et de la qualité du système de santé.

Contact Presse :

Mélanie ORDINES, Présidente 0788942353 presidence.snao@orthoptiste.pro



Le SNAO est le seul syndicat représentatif, une organisation nationale qui défend les intérêts des orthoptistes en France. Elle assure la représentation de notre profession auprès des pouvoirs publics, propose des accompagnements, porte des réflexions sur l'évolution de notre champ d'exercice, et veille à l'amélioration de la qualité des soins délivrés par les orthoptistes.

Ainsi, le SNAO a un intérêt particulier à travailler avec des ministres sensibles aux enjeux des professions de santé, et prêts à encourager des réformes en matière de territorialisation, de coordination, et de simplification des parcours de soins.